

Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 19 juin 2024 à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

• MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER,
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE,
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN,

• MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus :
- Collège des professionnels : Laurent CLEMENT donne pouvoir à Marianne LE POETVIN, Stéphane MAUGER donne pouvoir à Pierre-Paul AUBERTIN,
- Collège des personnalités qualifiées :

• MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Katia LE PORT,
- Collège des professionnels : Claude LEBORGNE,
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothee GUEGAN

Également présents :
J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable de développement touristique
G. PAILLET – Responsable administrative, commerciale et qualité
M. LUCAS - Stagiaire licence pro métiers du tourisme

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 15
> votants : 17
Date de convocation :
6 juin 2024

Délibération n° 2024-06-19-003

Finances : Décision Modificative - DM1

Monsieur le Président expose que le budget primitif de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer a été voté par le Comité de Direction le 2 avril 2024. Une irrégularité non bloquante a été ensuite relevée par le comptable public du Service de Gestion Comptable d'Auray qu'il convient de rectifier.

La rectification à apporter est la suivante :

Section Investissement

- Le compte 020 « Dépenses imprévues » a été crédité d'une somme de 1 500,00€. Or le montant des dépenses imprévues ne doit pas excéder 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Il convient donc de réduire le crédit au compte 020 d'une somme égale à 218,25€

Décision du Comité de Direction :

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative suivante :

Investissement
Chapitre 020 : - 218,25 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 056-878114107-20240619-20240619003-DE



Fait à Le Palais, le 20 juin 2024

Pierre-Paul AUBERTIN
Président du COmité de DIRection de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer